



Blois, le 2 octobre 2023

## COLLÈGES : ENGAGEMENT D'UNE CONCERTATION POUR UNE NOUVELLE SECTORISATION SUR LE TERRITOIRE BLÉSOIS ÉLARGI

Le Conseil départemental, la DSDEN et la ville de Blois engagent une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées pour redéfinir, à l'horizon de la rentrée 2025, la sectorisation des collèges de Blois et de ses environs. L'un des enjeux majeurs sera le renforcement de la mixité dans les collèges, au service de la réussite éducative, dans le contexte du projet de fermeture du collège François Rabelais.

Deux constats conduisent à envisager la révision de cette carte scolaire :

- l'absence de mixité sociale au collège François Rabelais, qui possède l'Indice de Position Sociale (\*) le plus faible de l'académie d'Orléans-Tours. Cette absence de mixité sociale entraîne des conséquences sur l'égalité des chances et le bien-être scolaire des élèves ;
- une baisse significative de la démographie scolaire à l'horizon 2030 avec un risque de déclassement des territoires ruraux : le Conseil départemental affirme sa volonté de maintenir l'ensemble des collèges situés en zone rurale, en conservant un effectif minimal proche de 300 élèves par établissement pour garantir la qualité et la cohérence de l'offre pédagogique. Le Conseil départemental entend également améliorer la situation et le confort des collèges blésois qui connaissent aujourd'hui une situation tendue avec des effectifs élevés.

Ainsi, quatre objectifs sont poursuivis à travers le projet de redéfinition de la sectorisation des collèges du Blésois élargi :

- agir dans l'intérêt des collégiens en les plaçant au cœur de ce projet de sectorisation ;
- agir en faveur de la mixité sociale afin de favoriser la réussite et le bien-être scolaire de tous les élèves ;
- accompagner les équipes pédagogiques et professionnelles des collèges concernés ;
- maintenir l'ensemble des collèges en zone rurale, en garantissant des effectifs suffisants.

(\*) indice qui permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales de leurs parents.

Plusieurs scénarii concernant la nouvelle sectorisation sont à l'étude au Département, en collaboration avec l'Éducation Nationale et la Ville de Blois, et aucun n'est, pour l'heure, privilégié.

Il est, à ce titre important, que l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels du Département, parents, acteurs du territoire, ...) puisse être associé aux réflexions et solutions qui seront apportées pour améliorer la situation des collégiens du département et du collège Rabelais en particulier.

De nombreuses autres considérations, comme l'organisation des transports, la restauration scolaire, l'offre pédagogique... sont intégrées à la réflexion. Le Conseil départemental, comme l'Éducation Nationale mettront en place les moyens nécessaires (humains et financiers) pour la réussite du projet.

La concertation organisée de novembre 2023 à juin 2024, permettra :

- de recueillir les questions et les attentes de l'ensemble des parties prenantes ;
- d'enrichir et d'améliorer le projet grâce à l'expertise d'usage des parties prenantes et au recueil de leurs propositions ;
- d'aboutir au projet le plus favorable pour les élèves et l'ensemble de la communauté éducative ;
- de définir les mesures d'accompagnement nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du projet.

Une nouvelle communication sera effectuée sur les dates et les modalités de concertation.

Monsieur Philippe Guet  
Président du Conseil  
départemental de Loir-et-Cher



Monsieur Gilles Halbout  
Recteur de la région  
académique Centre-Val de  
Loire, recteur de l'académie  
d'Orléans-Tours, chancelier des  
universités



Monsieur Marc Gricourt  
Maire de Blois  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la  
Région Centre-Val de Loire

